



DECISION DU PRESIDENT

N° 2024-034

1.1 Marché public

AVENANT N°2 AU LOT 4 "MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINUM - SERRURERIE" MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR LES LOCAUX DE LA REGIE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SAINTE EUPHEMIE A CREST

31/09/2024

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

VU les marchés publics de travaux pour les locaux de la régie de l'accueil de loisirs sans hébergement Sainte-Euphémie à Crest dévolu suivant une procédure adaptée ;

VU la décision n°2023-018 du 5 mai 2023 autorisant la signature des marchés, dont le lot n°4 "Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie" avec l'entreprise SARL RIALHE PERE ET FILS – Quai Brunelle – 26 400 EURRE pour un montant de 19 020,00 € HT ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier les travaux suivants : Grille de ventilation ;

CONSIDERANT que les 2 grilles de ventilation sont au prix unitaire de 185 € HT dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, soit un total de 370 € HT ;

CONSIDERANT que l'entreprise titulaire du marché les a facturées au prix unitaire de 95 € HT soit un total de 190 € HT pour 2 unités. Cela représente une moins-value de -180 € HT.

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n°2 au marché du lot 4 "Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie" dans le cadre des travaux pour les locaux de la régie de l'accueil de loisirs sans hébergement Sainte Euphémie à Crest avec l'entreprise SARL RIALHE PERE ET FILS – Quai Brunelle – 26 400 EURRE.

- Montant initial du marché : 19 020 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : - 180 € HT
- Nouveau montant du marché : 18 840 € HT
- Pourcentage de variation induit par l'avenant n°2 : - 0,95 %

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **13 JUIN 2024**

Denis BENOIT,
Président

Publiée le : **03 SEP. 2024**



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE